

Commune de Pierrafortscha
Rte de Pierrafortscha 58
1723 Pierrafortscha

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 19 MAI 2026

Président :	Jean-Luc Kuenlin
Secrétaire :	Jocelyne Cotting
Membres du conseil présents :	Jean-Luc Kuenlin
	Christian Burger
	Jean-Marie Becker
	Francis Hagger
Excusé	Olivier Oberson

Nombre de participant-e-s votant: 27

Excusé-e-s : Olivier Oberson, Chantal Kuenlin, Anja, Samuel, Hans et Anna Burger, Jérôme Fernandez, Rachel et Eugène Jordan, Xavier Meyer, Françoise Kuenlin, Martine von der Weid, Laure Oberson, Rose-Marie Oberson, Jean-Marc et Nathalie Oberson, Gilbert Neuhaus, Caroline Thormann, Anders, Mikkeline et Frederikke Elleby.

Le président ouvre l'assemblée à 19h30 et souhaite la bienvenue à tous à cette assemblée de début de législature et des comptes 2025.

L'assemblée communale a été convoquée conformément aux dispositions légales par invitation personnelle, avis dans la feuille officielle et avis au pilier public.

Pour faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés : pas d'opposition.

Nomination de deux scrutateurs : Mme Sophie Fernandez et M. Pascal Köstinger.

A l'ordre du jour de cette assemblée communale:

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2025
2. Mode de convocation des assemblées communales législature 2026-2031
3. Nomination des commissions, législature 2026-2031
 - Commission financière
 - Commission des naturalisations
 - Commission de l'aménagement et de l'énergie
 - Commission Pierra-Sympa
4. Comptes 2025
 - Comptes de fonctionnement
 - Comptes d'investissement
 - Rapport de la commission financière et de l'organe de révision
 - Approbation des comptes 2025
5. Approbation des statuts de la nouvelle associations de communes ARCIA Région culturelle
6. Divers

L'ordre du jour tel que présenté est accepté.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2025

Lecture du PV par la secrétaire.

Le président soumet à l'assemblée pour approbation le PV du 16 décembre 2025.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Mode de convocation des assemblées communales législature 2026-2031

Le méthode utilisée actuellement est l'invitation personnelle et la parution dans la feuille officielle. Il existe le choix du tout-ménage. Le Conseil communal vous propose de reconduire la méthode actuelle.

Le président soumet à l'assemblée le mode de convocation par invitation personnelle et parution dans la feuille officielle pour approbation.

Le mode de convocation par invitation personnelle et parution dans la feuille officielle est approuvé à l'unanimité

3. Nomination des commissions, législature 2026-2031

Le Syndic remercie tous les membres des commissions qui ont œuvré dans une des commissions durant la législature 2021-2026. Chaque membre est nommé personnellement et reçoit un présent de la part de la Commune.

Le président passe ensuite à la nomination des membres des différentes commissions :

Commission financière :

- Berger Nicolas
- de Weck Stéphane
- Elleby Gudrun
- Mivelaz Sarah
- Neuhaus Gilbert

Les candidats sont élus par acclamation.

Commission des naturalisations :

- De Gottrau Anne
- Marro Marina
- Von der Weid Martine
- Becker Jean-Marie
- Kuenlin Jean-Luc

Les candidats sont élus par acclamation.

Commission de l'aménagement et de l'énergie :

- Berger André
- De Diesbach Nicolas
- Kuenlin Philippe
- Burger Christian
- Oberson Olivier

Les candidats sont élus par acclamation.

Commission Pierra-Sympa :

- Berger Brigitte
- Fernandez Sophie
- Fluri Olivier
- Hagger Bénédicte
- Köstinger Pascal
- Kuenlin Françoise
- Magnin Cédric
- Oberson Joseph
- Oberson Laure
- Hagger Francis
- Kuenlin Jean-Luc

Les candidats sont élus par acclamation.

4. Comptes 2025

Le président informe l'assemblée que l'exercice 2025 boucle avec un bénéfice de 89'246.16 soit 41'511.52 de plus que l'exercice 2024. Il relève que l'évolution favorable des recettes fiscales compensent l'augmentation de la contribution à la péréquation des ressources.

Cependant les incertitudes relatives aux retards des taxations fiscales ne permettent pas de dégager des prévisions qui mériteraient d'être plus précises.

Le président passe la parole à M. Christian Burger.

M. Burger précise que le bénéfice 2025 de 89'246.16 est plus élevé de 94'029.91 par rapport au budget qui prévoyait un déficit de 4'793.75. Ceci est dû aux charges moins élevées dans les rubriques, ordre public, formation, santé, prévoyance sociale, trafic et télécommunications, économie et finances. Les rubriques administration, culture et protection de l'environnement ont des charges plus élevées que prévu dans le budget.

Comptes 2025

Comptes de fonctionnement

Administration générale

Commentaire : les dépassements proviennent essentiellement de la mise à jour du site internet et de coûts divers.

Pas de questions.

Ordre et sécurité publics, défense

Commentaire : pas de commentaire

Pas de questions.

Formation

Commentaire : Les coûts de scolarisation ont été surestimés en raison des investissements qui ne sont pas encore entièrement mis en charge.

Pas de questions.

Culture, sport et loisirs

Commentaire : charges supplémentaires en raison de la réception de notre Conseiller fédéral lors de la fête nationale.

Pas de questions.

Santé

Commentaire : pas de commentaires

Pas de questions.

Prévoyance sociale

Commentaire : subventions des crèches moins importantes que prévu au budget.

Pas de questions.

Trafic et télécommunications

Commentaire : pas de commentaires

Pas de questions.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Commentaire : léger dépassement de l'entretien du réseau d'eau en raison de la rupture d'une conduite le 24 février 2025.

Pas de questions

Economie publique

Commentaire : pas de commentaire

Pas de questions.

Finances et impôts

Commentaire : les comptes sont basés sur des estimations des recettes fiscales plutôt prudentes du Conseil communal.

Pas de questions.

Comptes d'investissements 2025

Les comptes d'investissements font état de dépenses pour un montant de 111'874.55.

Trafic et télécommunications :

M. Christian Burger informe l'assemblée qu'il s'agit des frais du bureau d'ingénieur pour la réfection des routes communales Etape 4 « La Schürra » incluant le « Y » de Pfaffenwil pour un montant de 20'878.50.

Pas de questions.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire :

Il s'agit d'une grande partie des factures de réalisation de la conduite d'eau Les Rittes-Le Claru pour un montant de 90'996.05. Ces travaux ont pu être payés sans emprunt bancaire.

Pas de questions.

M. Christian Burger donne quelques précisions sur les investissements en cours. Les travaux de réfection des routes, étape 4 La Schürra avec le « Y » de Pfaffenwil est en attente de l'attribution des subventions de la Confédération et du Canton. Sans leurs accords, les travaux ne peuvent pas débuter. Ils devraient se dérouler à l'automne 2026 ou au printemps 2027.

Le concept parking est en attente, car l'achat de terrain pour sa réalisation nécessite que les parkings figurent dans le plan directeur cantonal de 5^{ème} génération. A ce jour, un privé a fait la démarche de demander une mise à ban et cette solution pourrait être envisagée. Le Conseil communal ne manquera pas de donner des informations sur le sujet.

Pas de questions sur les investissements.

M. Christian Burger donne quelques informations sur le bilan notamment que la dette par habitant est une dette négative de –6'267.06.

Pas de questions sur le bilan.

Rapport de la commission financière

M. Jean-Luc Kuenlin passe la parole à Mme Sarah Mivelaz.

Mme Mivelaz informe les citoyennes et citoyens qu'en date du 23 avril 2026, la commission financière s'est réunie en présence de M. Jean-Luc Kuenlin et M. Christian Burger. La commission a parcouru les différents postes des comptes et a pris connaissance du rapport de l'organe de révision, la société Gefid Conseils SA et des commentaires détaillés de Mme Stéphanie Oberson, administratrice des finances.

La commission financière informe l'assemblée qu'elle entend réviser la rémunération des conseillers communaux, traitement qui n'a pas été indexé depuis de nombreuses années. Une proposition sera adressée lors de la prochaine assemblée communale.

La commission financière remercie toutes les personnes impliquées pour leur travail et leur collaboration et recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2025 présentant un excédent de CHF 89'246.

Pas de questions à la commission financière.

Approbation des comptes de fonctionnement 2025

Le président soumet à l'assemblée pour approbation les comptes de fonctionnement 2025 présentant un bénéfice de CHF 89'246.16.

Les comptes de fonctionnement 2025 sont approuvés à l'unanimité.

Approbation des comptes d'investissements 2025

Le président soumet à l'assemblée pour approbation les comptes d'investissements 2025 pour un montant de CHF 111'874.55.

Les comptes d'investissements 2025 sont approuvés à l'unanimité.

5. Approbation des statuts de la nouvelle association de communes ARCIA Région culturelle

Le président informe l'assemblée que ce soir il s'agit d'approuver le cadre législatif de cette nouvelle association. Ce n'est pas encore l'adhésion. Cette décision d'adhésion formelle se fera lors de l'Assemblée du budget en choisissant le degré d'implication financière qui vous sera présenté ce soir. En prenant connaissance des statuts et en les approuvant vous pourrez décider en toute connaissance de cause.

Le président donne les explications nécessaires aux citoyennes et citoyens à l'aide d'un power point mais en résumé, ARCIA est une association de communes du district de la Sarine élargie à la commune de Guin qui a pour ambition de renforcer l'accessibilité aux offres culturelles, de soutenir les associations et fondations culturelles régionales, de simplifier le mille-feuille

institutionnel des soutiens à la culture régionale et à regrouper, sous une même entité, les tâches culturelles actuellement assumées par l'Agglo et Coriolis Infrastructures.

La nouvelle loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) du 12 février 2026 permet à ARCIA de répondre aux missions et conditions définies dans la nouvelle loi. Ceci signifie qu'ARCIA peut recevoir des soutiens du canton.

Comment fonctionne ARCIA, il y a plusieurs solutions qui sont proposées comme soutien à la culture en adhérant à cette association. Un financement global de la culture avec une contribution de base à CHF 5.- par habitant. Les communes peuvent ensuite choisir librement d'allouer une somme plus importante par habitant, jusqu'à CHF 30.- par habitant. Pour un soutien global aux infrastructures le montant est de CHF 10.-/hab. Pour un soutien à la promotion, le montant est de CHF 30.-/hab. Pour un soutien renforcé à la promotion, le montant est de CHF 25.-/hab. Libre à chaque commune de choisir le degré de soutien mais la contribution de base est de CHF 5.- par habitant. Une contribution qui permettra à la population de Pierrafortscha de bénéficier d'une offre culturelle variée.

L'ARS a repris les tâches liées au développement territorial, à savoir les planifications directrices régionales, la mobilité, l'économie territoriale, l'urbanisation, l'environnement ainsi que le tourisme. Il restait les tâches relatives à la promotion culturelle régionale. Ce soutien régional concerne 74 entreprises culturelles régionales. Conscient de l'importance du soutien à la culture régionale, le comité de pilotage a mené différents travaux, en collaboration avec de nombreuses communes. Ces réflexions ont abouti à la conception d'une région culturelle ouverte à toutes les communes souhaitant y adhérer.

Qui dirige ARCIA : c'est l'assemblée des délégués. Qui met en œuvre ARCIA, c'est le comité de direction.

Le président donne lecture des articles des statuts à l'Assemblée.

Finalement, le Conseil vous propose d'adhérer à ARCIA région culturelle car la commune soutient Coriolis déjà depuis plus de 10 ans, les résultats de l'enquête adressée aux habitants, il y a 6 mois environ, font état d'une bonne participation à plusieurs manifestations comme : Les Georges, Verein Kultur, Bilboquet, Orchestre des jeunes de Fribourg, Fête de la danse, FRISON, Nuit des musées, spirale, Théâtre des Osses, Nouvel opéra de Fribourg, la participation de l'exécutif communal aux décisions via l'Assemblée des délégués et le système d'adhésion modulable et évolutif qui tient compte de la réalité de chaque commune.

Le président demande à l'assemblée s'il y a des questions.

Il n'y a pas de question.

Le président soumet l'approbation des statuts de la nouvelle association de communes ARCIA à l'assemblée. **Les statuts d'ARCIA sont approuvés par 26 voix et 1 abstention.**

6. Divers

Le président donne quelques informations à l'Assemblée communale avant de céder la parole pour les questions.

Service officiel des curatelles de la Haute Sarine

Le SOCHS a été créé par les communes de Bois-d'Amont, Ferpicloz, le Mouret, Marly, Pierrafortscha, Treyvaux et Villarsel-sur-Marly afin de garantir la mise en œuvre des tâches réservées aux communes dans le cadre de la LPEA, loi sur la protection de l'enfant et de l'adulte. Il est tenu de traiter les mandats que la Justice de Paix de la Sarine lui attribue.

En automne 2025, la commune de Marly a informé les communes partenaires de son intention de créer son propre service des curatelles ceci dans un souci d'économicité et d'amélioration de la gouvernance. Dans sa séance du 2 décembre 2025, le Conseil Général de Marly a décidé de reporter cette décision à la législature 2026-2031.

Dans ce contexte, les communes de Bois-d'Amont, Ferpicloz, le Mouret, Pierrafortscha, Treyvaux et Villarsel-sur-Marly, via le comité du SOCHS, ont conclu une convention transitoire de séparation graduelle et de collaboration avec la commune de Marly. Celle-ci a pour but d'organiser une séparation progressive entre Marly et les autres communes membres tout en garantissant une continuité du service.

Concrètement, cela signifie que, le SOCHS continue de fonctionner, ses organes restent compétents, les prestations aux Personnes Concernées sont assurées. En parallèle, les autres communes partenaires examinent toutes les options, à savoir : dissolution ou maintien sans Marly de l'association existante, création d'une nouvelle structure, signature d'un mandat de prestation donné à un service officiel de curatelle existant.

Ces choix seront soumis aux assemblées communales qui seront appelées à se prononcer, conformément à la législation cantonale, notamment en matière de statuts ou de dissolution d'une association de communes.

Un message détaillé vous sera présenté lors des assemblées d'automne, afin de permettre à chaque commune de choisir la solution la plus adaptée, en tenant compte de la qualité des prestations, des coûts et de la gouvernance.

Enfin, sur le plan opérationnel, suite à la démission de la cheffe de service, Madame Valérie Huguenot, le comité du SOCHS a nommé Monsieur Daniel Pugin, ancien directeur de la Résidence des Epinettes à Marly, en qualité de chef de service ad intérim, afin d'assurer la continuité de la conduite du service et un chef de projet soutenant les communes de Haute-Sarine dans la recherche de solutions pour une transition claire.

PAL

En ce qui concerne le PAL, M. Francis Hagger donne lecture des commentaires de M. Olivier Oberson excusé. En mars 2026, le Canton, suite à la prise de position de la Confédération, a donné une réponse qui nécessite de remettre l'ouvrage sur le métier. Une rencontre avec la DIME doit avoir lieu pour connaître les demandes du Canton. Le Conseil communal va également demander au Canton de se prononcer sur ce qu'il accepte à ce jour afin de préserver les acquis. En terme de calendrier, c'est à nouveau 2 à 3 ans de délai supplémentaire.

Adduction d'eau

M. Hagger donne lecture du commentaire de M. Olivier Oberson. Suite à la pose du réducteur de pression sur la conduite Pierrafortscha-La Schürra, 1 seul déboîtement de manchon a eu lieu. Il semblerait que cette solution soit la bonne.

30 km/heure

M. Francis Hagger donne les résultats des radars pédagogiques installés à deux endroits dans la commune. Les résultats sont très corrects. Les vitesses moyennes se situent entre 25 et 35 km/heure. D'autres sondages seront effectués sur d'autres tronçons.

Pierra-Sympa

M. Francis Hagger donne quelques informations sur Pierra-Sympa. Le match aux cartes de mars 2026 a réuni 18 équipes et a connu un beau succès. La convocation pour la sortie des séniors sera envoyée prochainement. Pierra-Mobil a été mis en œuvre et fonctionne depuis le 1^{er} mars. M. Hagger profite de remercier les bénévoles chauffeurs et téléphonistes pour leur précieuse collaboration. Il donne rendez-vous tous les derniers mardis du mois aux marcheurs dans le cadre de Pierra-Marche.

Fête nationale

M. Jean-Marie Becker annonce que la fête nationale aura lieu le 31 juillet 2026 au soir et qu'il y aura un feu d'artifice. La fête nationale sera célébrée en alternance soit le 31 juillet au soir soit le 1^{er} août à midi.

Remarque : Mme Anne de Gottrau questionne sur la pertinence de maintenir feux d'artifice, ça pollue et fait peur aux animaux.

Mondial

M. Jean-Marie Becker annonce que le Mondial de foot sera à nouveau mis sur pied. Les matchs de la Suisse seront projetés ainsi que la finale. Il y aura des saucisses et des boissons comme d'habitude. M. Jean-Luc Kuenlin annonce que la commune a besoin de personnes pour griller les saucisses et autres tâches.

Le président passe la parole à l'Assemblée :

Question : M. André Berger demande si les bords de route peuvent être fauchés plus tôt cette année en raison du manque de visibilité.

Réponse : le Conseil communal en prend note.

Question : M. Joseph Oberson demande que le trou sur la Rte de Pierrafortscha soit bouché, c'est une question de sécurité.

Réponse : le Conseil communal en prend note.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie chacune et chacun pour leur présence et invite les citoyennes et les citoyens pour le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 21h05.

Pierrafortscha, le 21 mai 2026

Le Président:

Jean-Luc Kuenlin

La Secrétaire:

Jocelyne Cotting